



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMITE SYNDICAL DU 9 DECEMBRE

2020-05-02

Objet : Délégation du Comité syndical au président – Compte rendu des décisions prises

L'an deux mille vingt, le neuf décembre, le comité du Syndicat du Sud-Est du Morbihan, légalement convoqué par courrier électronique du 3 décembre 2020, s'est réuni à 18h00 au siège du SYSEM sous la présidence de M. Gérard THEPAUT, président élu.

Présents : MM. François ARS, Christophe BROHAN, MM. Thierry EVENO, Régis FACCHINETTI, Michel GUERNEVE, Pascal GUIBLIN, Alain LAYEC, Bruno LE BORGNE, Denis LE RALLE, Loïc LE TRIONNAIRE, Alban MOQUET, Christian SEBILLE (arrivé à partir de la 3^{ème} délibération), Gérard THEPAUT, Joël TRIBALLIER.

Absents : Claude LE JALLE.

Pouvoirs : Pascal BARRET a donné pouvoir à Loïc LE TRIONNAIRE, Laëtitia DUMAS a donné pouvoir à Thierry EVENO, Samuel FERET a donné pouvoir à Bruno LE BORGNE, Patrice LE PENHUIZIC a donné pouvoir à Pascal GUIBLIN, Armelle MANCHEC a donné pouvoir à François ARS, François MOUSSET a donné pouvoir à Gérard THEPAUT, Jean-Pierre RIVOAL a donné pouvoir à Michel GUERNEVE, Roland TABART a donné pouvoir à Alain LAYEC.

Quorum : ~~12~~ (23 délégués)

Le quorum est atteint : 13 délégués présents.

M. le président présente le rapport suivant :

Par délibération n° D-2020-04-07 du 30 septembre 2020, le Comité Syndical a décidé, conformément aux dispositions combinées des articles L.5211-2, L5211-10, L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, de déléguer au Président des attributions dans le but d'assurer une simplification et une meilleure efficacité dans la gestion des affaires courantes.

Il doit être rendu compte périodiquement au Comité syndical des décisions prises dans le cadre de cette délégation.

Les décisions prises par le Président sont les suivantes :

1- Marchés publics ou contrats conclus à titre onéreux d'un montant inférieur ou égal à 90 000,00 € H.T et supérieur 5 000 € HT (NB : des commandes de valeur inférieure ou égale à 5 000 € HT peut également figurer ci-dessous).

SITE OU ACTIVITE	Objet	Titulaire	Montant H.T.
Siège	02.11.2020 : Équipement informatique : ordinateur portable	MEDIABUREAUTIQUE	935,00 €
Écosite VENESYS : zone naturelle	05.11.2020 : Bucheronnage – découpe et rangement de branche suite à la tempête Alex du 02/10/2020	OCRE	800,00 €

SERD 2020	12.11.2020 : Installation et tournage de l'atelier « mon jardin zéro déchets »	TERHAO	815,40 €
Écosite de la Lande du Matz	12.11.2020 : Réalisation d'un schéma conceptuel et d'une étude d'impact des rejets sur le milieu récepteur	RAMBOLL France	10 770,00 €
Unité de Valorisation Organique VENESYS	12.11.2020 : Réalisation de sondages et de piézomètres	FONDASOL	9 968,0 €
Lande du Matz	13.11.2020 : PV de constat entretien de l'écosite de la Lande du Matz	LE RUYER LE TEXIER SCP	637,67

2- Avenants

- **Marché public global de performances de conception, réalisation de travaux d'optimisation du fonctionnement de l'Unité de valorisation Organique VENESYS, son exploitation, sa maintenance :**
 - Passation d'un avenant n°1 ayant pour objet la rectification d'une erreur manifeste sur l'Acte d'engagement concernant les modalités de paiement du Titulaire qui n'est pas un groupement solidaire comme indiqué mais un groupement conjoint (sans impact financier).
- **Marché de renouvellement du bâtiment modulaire de l'écosite de La Lande du Matz à SARZEAU - Construction et fourniture :**
 - Lot n°1 « Terrassement, VRD et aménagements extérieurs » :
 - Passation d'un avenant n°1 ayant pour objet de prolonger le délai global d'exécution du marché (sans incidence financière sur le marché) ;
 - Passation d'un avenant n°2 ayant pour objet d'intégrer au montant du marché des modifications en plus-value et moins-value (valeur 297,15 € HT) ;
 - Lot n°2 « Construction et fourniture d'un bâtiment modulaire » :
 - Passation d'un avenant n°1 ayant pour objet d'intégrer au montant du marché des modifications en moins-value (valeur : -1 214,28 € HT) ;
- **Marché d'analyses d'eaux dans le cadre de la surveillance réglementaire d'ICPE :**
 - Passation d'un avenant n°1 ayant pour objet d'ajouter deux prix supplémentaires au bordereau des prix unitaires : un prix « hydrocarbures volatils » et un prix « Chrome hexavalent ».
- **Marché d'exploitation du Centre de tri et de conditionnement des déchets recyclables VENESYS :**
 - Passation d'un avenant n°1 ayant pour objet le paiement, à l'exploitant SUEZ RV Ouest, d'une rémunération complémentaire destinée à couvrir une partie des surcoûts d'exploitation induits par les conséquences de l'épisode de pandémie virale à CORONAVIRUS SARS-CoV2 (valeur : 43 984 € HT).

3- Convention

- Signature de la convention relative à la « Prestation Paye » conclue avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Morbihan pour la période 2020-2023.
- Signature de la convention d'adhésion à la centrale d'achat MEGALIS pour la mise à disposition d'un marché de fourniture de certificats électroniques.

Il est proposé au Comité syndical de **PRENDRE ACTE** des décisions prise par le Président par délégation du Comité syndical.

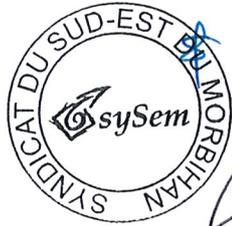
Vu l'avis FAVORABLE du Bureau syndical en date du 2 décembre 2020.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide de :

- **PRENDRE ACTE** des décisions prise par le Président par délégation du Comité syndical

Vote :

Votants :	21
Voix contre :	0
Abstentions :	0
Voix pour :	21



Fait le 9 décembre 2020
Pour extrait conforme

Le Président
Gerard THÉPAUT

A large, stylized handwritten signature in black ink, appearing to be "Gerard Thépaud".

